

Aux destinataires de la consultation

Neuchâtel, le 28 mai 2026

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL DE MOBILITÉ CYCLABLE (PDCMC) OUVERTURE DE LA CONSULTATION OFFICIELLE

Madame, Monsieur,

La nouvelle Loi fédérale sur les voies cyclables (LVC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 oblige les cantons à planifier d'ici à 2027 des réseaux de voies cyclables adaptés aussi bien à l'usage dans la vie quotidienne que pour les loisirs, VTT compris.

Concernant les *réseaux pour la vie quotidienne et le vélo de loisir sur route*, le canton dispose depuis 2017 d'une base légale (LMD), du [Plan directeur cantonal de mobilité cyclable \(PDCMC\)](#) et d'un crédit-cadre pour sa mise en œuvre. La mise à jour du PDCMC permet notamment d'intégrer les évolutions sociétales, normatives et techniques intervenues durant ces 10 dernières années, dont en particulier l'usage des vélos électriques. C'est également l'occasion d'intégrer dans le réseau la planification de liaisons interrégionales structurantes.

Nous avons donc l'avantage de vous transmettre ci-joint les documents relatifs au PDCMC révisé et d'ouvrir la consultation officielle auprès des communes, partis politiques, associations et groupes d'intérêt concernés.

Il faut préciser que la consultation relative au nouveau plan directeur VTT (PDVTT) fera l'objet d'une consultation spécifique dans les prochains mois.

Nous vous remercions de communiquer votre prise de position en utilisant le canevas de réponse joint aux documents mis en consultation et de l'envoyer par voie électronique au service des ponts et chaussées (service.pontschaussees@ne.ch) **jusqu'au 14 août 2026**.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée

Le conseiller d'État
Chef du Département du développement
territorial et de l'environnement



Laurent Favre

Annexe : Communiqué de presse
Documents en consultation